

Appel à projets sur la connaissance et la préservation de la biodiversité en Val d'Oise

Règlement

Juin 2010

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT – Service Espaces et Milieux

Sommaire

<u>Initiateur de l'appel à projets</u>	3
<u>Objet de l'appel à projets</u>	3
<u>Préambule</u>	3
<u>Article 1 : Description des projets concernés</u>	3
<u>Article 2 : Critères d'accessibilité</u>	4
<u>Article 3 : Examen des propositions</u>	5
<u>Article 4 : remise de prix</u>	6
<u>Contacts</u>	7

Initiateur de l'appel à projets

Conseil général du Val d'Oise
Direction de l'environnement / Service Espaces et Milieux
tél. : 01 34 25 38 12 / 38 41
Fax : 01 34 25 38 52

Objet de l'appel à projets

Appel à projets permettant de mieux connaître, de préserver et de diffuser la connaissance sur la biodiversité en Val d'Oise.

Préambule

Depuis le début des années 1990, le Conseil général du Val d'Oise mène une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels et de la biodiversité, et mène des études scientifiques afin de connaître et de surveiller l'évolution de la biodiversité sur ces sites.

Afin de compléter cette politique, et dans le cadre de son adhésion à NatureParif et de la structuration de sa politique en faveur de la biodiversité validée par l'Assemblée départementale du 10 Avril 2009, le Conseil général, en partenariat avec le PNR du Vexin français et le PNR Oise-Pays de France, lance un appel à projets destiné à permettre l'émergence et l'aboutissement de projets portant sur la connaissance, la préservation et la diffusion de la connaissance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise.

Article 1 : Description des projets concernés

Les projets et leurs activités seront présentés par des associations loi 1901. Sont concernés l'ensemble des :

- associations à but naturaliste
- associations d'éducation à l'environnement
- associations d'éducation populaire

3 types de projets distincts sont concernés par l'appel à projets :

- les projets d'études scientifiques sur la faune, la flore, les champignons ou les habitats faisant progresser la connaissance de la biodiversité du Val d'Oise. (hors espèces "domestiques"),
- les projets de chantiers-nature intervenant sur le territoire du Val d'Oise, visant à restaurer des milieux naturels ou semi-naturels dégradés,
- les projets de création d'outils pédagogiques sur la biodiversité du Val d'Oise.

Les projets concernés sont ceux qui seront réalisés dans un délai de 1 an à compter de la remise des prix, sauf si la nature du projet justifie un temps plus long (ex : étude pluriannuelle). Les projets dont l'action a déjà débuté peuvent concourir, dans la limite où leur lancement est postérieur au 01/01/2010.

Article 2 : Critères d'accessibilité

Seront primés les projets répondant aux critères suivants :

1. Projet d'étude scientifique

- Le projet devra intervenir sur le territoire du Val d'Oise, au minimum dans sa partie effective.
- Le projet devra être financé par plusieurs partenaires, dont une part d'autofinancement. La participation demandée au Conseil général ne devra pas excéder 50 % du coût global du projet.
- L'étude doit traiter de la répartition, localisation ou taille de population d'une ou plusieurs espèce(s) animale(s), végétale(s) ou de champignon(s), ou encore de la détermination et la cartographie des habitats.
- L'étude doit se baser sur une démarche scientifique avec une problématique posée, une ou plusieurs hypothèse(s) formulée(s), une expérimentation permettant de vérifier la ou les hypothèse(s) et une analyse des résultats de l'expérimentation.
- Le protocole mis en place pour l'expérimentation doit être adapté à la problématique et à la biologie du sujet d'étude.
- Le périmètre d'étude doit avoir une importance à l'échelle départementale, soit du fait de l'importance de sa superficie, soit par l'intérêt écologique du site étudié.
- Le maître d'œuvre de l'étude devra posséder les compétences et le matériel afin de procéder à l'expérimentation et à l'analyse des données, ainsi que les autorisations nécessaires au bon déroulement de l'étude.
- Un compte rendu de l'étude devra être fourni au Conseil général et référencé dans la base de données du SINP Île-de-France, via le site de saisie en ligne.

2. Projet de chantier-nature

- Le projet devra intervenir sur le territoire du Val d'Oise.
- Le projet devra être financé par plusieurs partenaires, dont une part d'autofinancement. La participation demandée au Conseil général ne devra pas excéder 50% du coût global du projet.
- Le chantier doit être un chantier de renaturation d'un site. Il doit s'agir d'un entretien ou de la remise en état de milieux naturels ou semi-naturels préexistants, ou de la création de nouveaux éléments de milieux naturels à la condition de l'existence d'élément(s) justifiant de la pertinence de l'intervention en faveur de la biodiversité (étude préalable).
- Le chantier devra être encadré par des animateurs compétents et en nombre suffisant, utiliser un matériel adapté aux travaux prévus, respecter les règles de sécurité en vigueur et bénéficier des autorisations nécessaires à l'intervention.

- Les participants au chantier, en dehors des encadrants, devront être des bénévoles et représenter au minimum 50 % des personnes intervenants sur le chantier. La part de ces bénévoles issus du Val d'Oise devra être significative.

- Le chantier devra être accompagné d'animations pédagogiques pendant et après le chantier afin d'informer la population de cette action, et éventuellement de tout autre support de communication (panneau, article dans la presse locale, etc...), identifiant clairement le Conseil général du Val d'Oise comme partenaire financier (apposition du logo Conseil général du Val d'Oise – Espace naturel).

3. Projet de création d'outils pédagogiques

- Le projet devra intervenir sur le territoire du Val d'Oise, au minimum dans sa partie effective.

- Le projet devra être financé par plusieurs partenaires, dont une part d'autofinancement. La participation demandée au Conseil général ne devra pas excéder 50% du coût global du projet.

- L'outil pédagogique doit avoir pour thème la biodiversité du Val d'Oise, ou un sujet l'incluant. Il doit être uniquement à but pédagogique, de partage des connaissances sur la biodiversité ou d'éducation à l'environnement.

- Le média utilisé doit être accessible au plus grand nombre, et les lieux d'implantation ou méthode de diffusion doivent être définis au préalable.

- Les utilisations de textes, illustrations ou vidéos pour la création et la diffusion de l'outil de communication devront être conformes à la réglementation en vigueur sur les droits d'auteurs et le droit à l'image. En cas de réalisations de photographies ou de films sur une propriété privée, elles devront être faites avec l'accord du propriétaire au préalable.

- La création et la diffusion de l'outil de communication devront se faire dans un souci de développement durable, en consommant peu d'énergie et en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement, autant que faire se peut.

- L'outil de communication devra identifier clairement le Conseil général du Val d'Oise comme partenaire financier (apposition du logo Conseil général du Val d'Oise – Espace naturel). Des exemplaires de l'outil de communication seront fournis au Conseil général à sa demande.

Article 3 : Examen des propositions

Les candidats devront envoyer au Conseil général du Val d'Oise leurs propositions de projet détaillées comprenant :

- la réponse apportée à l'ensemble des critères d'accessibilité correspondants demandés
- les statuts de l'association
- les comptes financiers 2009 de l'association
- les diplômes, compétences et expériences des intervenants
- le matériel utilisé lors du projet

- le nombre prévisionnel de participants au projet
- les délais prévisionnels
- le budget détaillé du projet comprenant la participation demandée au Conseil général

pour le **jeudi 30 septembre 2010, 15h**, délai de rigueur.

Il est rappelé que les projets sont en concurrence et que tous ne peuvent être primés. Les projets seront étudiés par une commission technique qui se réunira quelques semaines après la clôture des inscriptions. Elle sera co-présidée par 2 élus et associera des techniciens de la direction de l'environnement ainsi que des techniciens du PNR du Vexin français et du PNR Oise-Pays de France.

La commission délibérera sur la validité du projet soumis et sur le prix éventuellement accordé à l'aide de l'évaluation du projet selon les critères suivants :

1. Projet d'étude scientifique

- La portée et la pertinence du sujet d'étude
- La valeur scientifique du protocole
- Les références et publications des exécutants

2. Projet de chantier-nature

- Les besoins en matériels
- Le nombre prévisionnel de participants bénévoles et le public visé
- Les moyens pédagogiques mis en place
- Les références du personnel encadrant

3. Projet de création d'outils pédagogiques

- Le type d'outil prévu
- La portée de cet outil (nombre de bénéficiaires, coût de l'accès à l'information)
- La prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées à l'information
- Les références des concepteurs.

La totalité de ces critères devra figurer clairement dans la proposition de projet.

Article 4 : Remise de prix

Suite aux décisions de la commission, les projets retenus se verront attribuer un prix en fonction de leur évaluation, d'un montant défini à partir du montant de participation demandée.

Sur un budget global de 10 000 €, les enveloppes allouées pour l'attribution des prix sont de **4 000 € pour les projets d'études scientifiques, 2 000 € pour les projets de chantiers-nature et 4 000 € pour les projets d'outils pédagogiques.**

L'attribution des prix ainsi sera faite avant le **31 octobre 2010.**

Contacts

Direction Environnement / Service Espaces et Milieux
Conseil général du Val d'Oise
2, avenue du Parc
95032 Cergy-Pontoise cedex

Fax : 01 34 25 38 52

Sébastien GIRARD

Tel: 01 34 25 38 41

sebastien.girard@valdoise.fr

Damien LEDOUX

Tel: 01 34 25 38 12

damien.ledoux@valdoise.fr